

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'ADOPTION DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lessard (LaSalle) tendant à l'adoption du cinquième rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le mercredi 19 mars 1969, et de l'amendement de M. Allmand.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai participé qu'à deux réunions du comité des transports, comme remplaçant d'un de mes collègues. Je ne parlerai pas longuement des avantages ou des désavantages de l'affaire du «Newfie Bulet», mais ce qui semble se passer dans notre Parlement et dans ses comités permanents m'incite à prendre part au débat.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a présenté l'amendement, parce que, d'après lui, il s'agit d'un mauvais rapport. Il a entièrement droit à cette opinion. Certains députés de son parti ne sont peut-être pas de son avis à ce sujet; en tout cas, les députés des divers partis, membres du comité, ne partagent sûrement pas son avis, mais il y a entièrement droit.

Toutefois, en présentant l'amendement et en expliquant pourquoi, selon lui, c'était un mauvais rapport, il a dit qu'un ou deux députés ministériels, membres du comité, n'ont pu être présents quand le rapport a été rédigé et que, pour cette raison, le rapport était mauvais. Cela ne me paraît pas être une raison suffisante pour justifier la ligne de conduite qu'on propose maintenant.

Le député nous a avertis qu'il n'a pu être présent parce qu'il était en Europe avec le comité des affaires extérieures, et je ne vois, rien à redire à cela. Toutefois, il me semble que le député avait deux choix. Il aurait pu se retirer du comité des transports et s'y faire remplacer par un collègue, mais il a dû trouver que ce n'était pas une bonne idée car, ainsi, son collègue n'aurait pu profiter du voyage aux Maritimes. Ou il aurait pu se retirer du comité des affaires extérieures et s'y faire remplacer. Je comprends que cette question soit très importante à ses yeux, assez importante pour qu'il renonce à un voyage en Europe. Dans ce cas, il aurait été présent et aurait pu prendre part à toutes les discussions qui ont abouti à la préparation de ce rapport.

La question de savoir qui était là et qui n'y était pas n'a, à mon sens, rien à voir avec le présent débat. Le comité s'est réuni en quorum, comme prévu, et a adopté le rapport à l'unanimité. Je prétends donc que même si un ou plusieurs membres du comité étaient absents quand le rapport a été rédigé, cela est sans importance.

La difficulté que pose l'amendement à l'étude est que s'il est adopté, il modifiera le rapport préparé en dehors de la Chambre, et le comité ne devra plus se réunir. Avant le 25 juin dernier, je n'étais encore qu'un simple néophyte—bien que j'aie déjà perdu mes cheveux—rêvant de ce qu'il pourrait contribuer à faire du Parlement, de l'améliorer, car même s'il a accompli de belles choses dans le passé, il pourrait en faire de plus belles encore. J'étais de ceux qui abusent parfois de leur temps de parole, ce que je fais peut-être en ce moment. Néanmoins, comme des centaines d'autres, j'ai posé ma candidature pour être élu à la Chambre. Parmi ces autres, on comptait l'actuel premier ministre (M. Trudeau), beaucoup de ceux qui occupent les deux dernières rangées de banquettes gouvernementales, et indubitablement ceux qui occupent les deux dernières rangées de banquettes du parti auquel je suis affilié.

On nous a dit qu'on ferait mieux fonctionner le Parlement avec plus d'efficacité et de rapidité; que les comités auraient plus de responsabilités, qu'ils seraient plus compétents et plus importants; que les comités auraient un plus grand rôle à jouer au Parlement et qu'ainsi les députés ordinaires pourraient agir davantage; que les députés de l'arrière-ban dépendraient moins de la fonction publique, de la bureaucratie et du trésor; que ces députés seraient capables de remplir leur tâche d'une façon plus appropriée afin de représenter mieux leurs électeurs, et de mieux se comporter au sein des comités permanents du Parlement. Je reconnais volontiers que souvent ces députés ne peuvent exprimer leurs propres opinions à la Chambre sans provoquer quelque embarras chez les députés de leur propre parti. Cependant ils sont plus libres d'exprimer leurs propres opinions au sein des comités permanents et dans la rédaction des rapports auxquels ils collaborent dans ces comités.

Puis vint le débat touchant la modification du Règlement. Sauf pour ce qui est de l'article 16A, avec lequel nous n'étions pas d'accord, tous les députés ont dit, en long et en large, comment ils voulaient voir fonctionner le Parlement. Mais malgré tout, monsieur